



**Kolly Nicolas**

Ecole fribourgeoise : Quo vadis ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 08.11.23

Transmission au CE : \*08.11.23

**Dépôt**

Alors que je m'apprête à quitter le Grand Conseil, l'évolution de l'école fribourgeoise, ou plutôt sa régression, m'amène à questionner une dernière fois le Conseil d'Etat.

En effet, alors qu'il me semble que l'on n'a jamais mis autant de moyens en faveur de la scolarité obligatoire, avec d'innombrables services de soutien aux élèves, il me semble que, paradoxalement, le niveau des jeunes sortant de la scolarité obligatoire n'a jamais été si mauvais. Cette situation m'inquiète au plus haut point.

Sans doute cette analyse sera contestée par la DFAC et plus précisément par le Service de l'enseignement obligatoire. J'ai déjà pu constater ce manque flagrant d'introspection en lisant la réponse à la question écrite 2023-GC-199, réponse qui m'avait pour le moins « étonné ».

Si la baisse de niveau des élèves sortant de la scolarité obligatoire n'est peut-être pas uniquement la faute de l'école, d'autres facteurs en lien avec la société et l'encadrement familial devant également être pris en compte, il me semble que l'état d'esprit existant au sommet de la hiérarchie de la scolarité obligatoire du canton de Fribourg n'est pas totalement étranger à cette situation. En effet, je ne compte plus le nombre de parents d'élèves ou d'enseignants qui ne se retrouvent plus dans cette école. Cette école où l'on vise à surprotéger l'élève, ce qui, je pense, a tendance à finalement plutôt le « sur-fragiliser ». En effet, le nombre d'élèves souffrant de troubles psychiques n'a jamais été si élevé. Il s'agit des principaux problèmes de santé de nos jeunes. Cette dérive doit interpeller tant le Grand Conseil que le Conseil d'Etat et il est temps de redresser le navire de la scolarité obligatoire dans la bonne direction.

Concrètement, je me permets de mettre en exergue les évolutions suivantes, en questionnant chaque fois le Conseil d'Etat afin de connaître son point de vue.

1. Depuis plusieurs années, la tendance à passer des examens diminue afin de ne pas « stresser » les élèves.
  - 1.1. Cette affirmation est-elle correcte ?
  - 1.2. Fait-on passer moins d'examens (avec une note) aux élèves (oraux et écrits) que par le passé ?
  - 1.3. Si tel est le cas, qu'en pense le Conseil d'Etat ?
2. Aujourd'hui, l'examen de fin de scolarité primaire et d'entrée au cycle d'orientation a été supprimé. Celui-ci était un rite de passage autant redouté qu'apprécié. Il forçait cependant les élèves à travailler de manière intense durant la dernière année de scolarité et ceux-ci étaient ensuite fiers du résultat obtenu. Cela nécessitait aussi des enseignants un engagement particulièrement intense durant cette dernière année.
  - 2.1. Qu'en pense le Conseil d'Etat ?
  - 2.2. Le niveau des élèves est-t-il meilleur suite à la suppression de cet examen ?
3. Il semble également que le certificat de fin de scolarité obligatoire, tel qu'il existait, a été supprimé.
  - 3.1. Qu'en est-il exactement ?
  - 3.2. Pourquoi ce certificat de fin de scolarité obligatoire a été supprimé ?

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

- 3.3. Cela contribue-t-il à un bon niveau scolaire ?
  - 3.4. Qu'en pense le Conseil d'Etat ?
  4. Il semble également que la tendance à donner des devoirs diminue toujours plus et va vers une suppression.
    - 4.1. Qu'en est-il exactement ?
    - 4.2. Est-t-il encore demandé aux enseignants de donner des devoirs aux élèves ?
    - 4.3. Si oui, à quelle intensité et pour quel cycle ?
    - 4.4. Y a-t-il une évolution vers une diminution ou une suppression des devoirs ?
    - 4.5. Qu'en pense le Conseil d'Etat ?
  5. Il semble que l'évolution de l'école n'est plus axée sur le travail et la « méritocratie » mais plutôt vers une école inclusive à outrance avec un nivellement par le bas.
    - 5.1. Qu'en pense le Conseil d'Etat ?
    - 5.2. Comment aujourd'hui un élève particulièrement travailleur peut-il se distinguer et « réussir » ?
  6. Un nombre toujours plus important de parents se rebellent contre l'éducation sexuelle donnée à des enfants toujours plus jeunes. Il semble que celle-ci soit maintenant donnée à partir de la 2H déjà, soit à des élèves de 5 ans.
    - 6.1. Est-ce approprié ?
    - 6.2. Qu'en pense le Conseil d'Etat ?
  7. Alors qu'il me semble que l'on confronte des élèves à des choses qui ne sont pas de leur âge (cf. éducation sexuelle *supra*), il semble paradoxalement que l'enseignement des branches fondamentales est toujours moins prioritaire. Ainsi, l'excellente maîtrise de la langue maternelle et de l'écriture ne semble plus être une priorité pour l'école. On ne compte plus le nombre d'élèves qui quittent l'école obligatoire avec une écriture ou une orthographe largement insuffisante.
    - 7.1. Le Conseil d'Etat estime-t-il encore essentiel le fait pour un élève de savoir parfaitement écrire à la main et avoir une bonne orthographe à l'issue de la scolarité obligatoire ou cela est-il secondaire au temps où le Conseil d'Etat semble davantage se préoccuper de la « stratégie numérique » ?
  8. Il me semble également que les notions de hiérarchie et de discipline sont des valeurs que l'école abandonne petit à petit au profit d'une bienveillance surprotectrice de l'élève.
    - 8.1. Qu'en est-il ?
    - 8.2. Les notions de hiérarchie et de discipline sont-elles encore des notions existantes dans l'école fribourgeoise ou, au contraire, la culture de l'école fribourgeoise vise à « protéger » l'élève de toute « pression » et autre frustration ?
  9. Par le passé, des méthodes d'enseignement ont fait leurs preuves, telles que la dictée ou l'apprentissage « par cœur » de notions (poésies, tables de multiplication, etc.).
    - 9.1. Ces méthodes sont-elles encore utilisées afin d'accompagner les élèves dans l'apprentissage des connaissances ou sont-elles au contraire devenues des méthodes d'éducation « proscrites » ?
  10. En finalité, le Conseil d'Etat est-il conscient de la « dérive » de l'école fribourgeoise ou estime-t-il au contraire que « tout va très bien, Madame la Marquise » ?
-